

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE DRUYES LES BELLES FONTAINES**

Séance du 4 décembre 2015

L'An Deux Mil Quinze, le 4 décembre, à 20 h 30

Régulièrement convoqué, le conseil municipal de la commune de Druyes les Belles Fontaines s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Jean-Michel RIGAULT, maire.

Les conseillers municipaux présents sont : Jean-Bernard GUIBERT, 1^{er} adjoint au maire, Pierre CANARD, 2^{ème} adjoint au maire, Daniel PATUREAU, 3^{ème} adjoint au maire, Jean-Jacques NERDENNE, Danielle GERVILLE - REACHE, Baptiste GAUTHIER, Michel ADAM

Absente : Adeline GAUTHIER

Secrétaire de séance : Daniel PATUREAU

En ouverture de séance, le maire demande l'ajout de trois points à l'ordre du jour : reconduction ligne de trésorerie, schéma départemental de coopération intercommunal et impayé.

I - Lecture du compte rendu de la séance du 2 novembre 2015 : accepté, les conseillers le signent.

II – Décision modificative

Le maire présente au conseil un tableau regroupant les modifications à apporter au budget, que ce soit en fonctionnement ou en investissement. Le conseil, après avoir entendu les explications du maire, vote ces modifications

Chapitre	LIBELLES	MONTANTS
	DEPENSES FONCTIONNEMENT	
60	ACHATS (eau, fournitures diverses, Voirie)	- 598
61	SERVICES EXTERIEURS (voirie, forêt, etc ...)	+ 13 500
62	AUTRES SERVICES EXTERIEURS (honoraires, publication, etc..)	+ 600
022	DEPENSES IMPREVUES	- 9 535
TOTAL	DEPENSES FONCTIONNEMENT	3 967
	RECETTES FONCTIONNEMENT	
70	Participation Drogien et brochure	+ 120
73	Taxe additionnelle	+ 3 247
75	Revenus des immeubles	+ 600
TOTAL	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	3 967

D'autre part, le maire évoque les soucis rencontrés pour la réparation du tracteur communal, plusieurs possibilités sont émises.

III - ONF - Martelage

Après un exposé des responsables de la commission « Bois et Forêts »,

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents demande :

- le martelage en ouverture de cloisonnements et la délivrance de la totalité des produits des parcelles 17 et 19 en forêt communale de Druyes les Belles Fontaines, conformément au plan de gestion
- le martelage en coupe d'emprise et la délivrance des produits de la parcelle 13 partie en forêt communale de Druyes les Belles Fontaines. Ceci afin d'en améliorer la desserte.

L'exploitation de ces bois se fera sous la responsabilité des quatre garants : Messieurs Bigé Arnaud, Bigé Jean-Philippe, Champagnat Bernard et Champagnat Roger.

IV – Subvention association

L'association US DRUYES FOOT ayant fait parvenir un dossier complet après avoir tenu son assemblée générale, le conseil municipal décide à l'unanimité de lui accorder les 200 € de subvention qu'elle demande.

Cette subvention sera portée au compte 6574.

Le maire est chargé de procéder à son mandatement.

V – Guinguette

Le maire fait part aux conseillers de la réunion de chantier concernant les travaux de la guinguette.

A ce jour, les accords de subventions n'ont pas encore été tous obtenus. Le maire fait état de toutes les démarches qu'il a entreprises auprès de toutes les administrations concernées.

A ce jour, seule la D. E. T. R. pour un taux de 30 % a été accordée.

VI – Eglise

Dossier reporté au prochain conseil, les devis attendus ne sont pas parvenus à la mairie.

VII – Renouvellement ligne de trésorerie

Au regard des comptes 2015 et au besoin de trésorerie suite aux travaux d'investissements pour lesquels des subventions sont à recevoir en 2016 ainsi que le FCTVA correspondant, le maire présente l'offre de la Caisse d'Epargne Bourgogne Franche-Comté pour la reconduction de la ligne de trésorerie au 31 janvier 2016 référencée AN 094476 au taux T4M + une marge de 1,40 % (à titre indicatif au 30/11/2015, T4M= - 0,140 %).

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents décide de la reconduction de la ligne de trésorerie dans les conditions énoncées ci-dessus.

Le maire est chargé de contacter la Caisse d'Epargne Bourgogne Franche-Comté pour le renouvellement de la ligne de trésorerie référencée AN 094476 pour un montant de 75 000 €, et de signer tous documents relatifs à cette reconduction.

Le conseil municipal à l'unanimité donne pouvoir au maire pour effectuer les demandes de versement et de remboursement de cette ligne de trésorerie.

VIII – Révision du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI)

Après avoir communiqué à l'ensemble du conseil municipal pour les étudier, les documents concernant le projet de révision du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents :

- accepte la proposition de regroupement des EPCI en intégrant les communes de Charentenay, Val de Mercy, Coulangeron et Migé, et en tenant compte du départ de la commune de Merry sur Yonne.
- refuse les propositions de regroupement concernant le Syndicat des Eaux de Puisaye-Forterre considérant que l'organisation actuelle de la distribution de l'eau potable est satisfaisante sur l'ensemble de Puisaye-Forterre.

IX – Affaires diverses

- a) Le maire fait part d'un nouvel impayé concernant une facture d'EDF. Des membres du CCAS, rencontreront l'administré afin d'évaluer sa situation financière.
- b) Le maire fait part d'un courrier de la ville de Clamecy demandant une participation pour les repas pris par les élèves de Druyes scolarisés à Clamecy. Le conseil municipal refuse de participer comme lors de la précédente demande faite par la commune de Coulanges sur Yonne.
- c) Une demande de soutien de l'AFM TELETHON est parvenue en mairie. Le conseil municipal refuse en précisant que la commune participe à l'élan de solidarité en contribuant à l'organisation des manifestations réalisées par le comité des fêtes au bénéfice du Téléthon.
- d) Le maire fait part d'une offre de l'Yonne Républicaine pour enrichir le site internet de la mairie avec un abonnement annuel de 290 € et des frais techniques (uniquement la première année) de 290 €. Le conseil décide de ne pas retenir la proposition, estimant que le site internet de la commune est suffisant.
- e) Le maire a approché la Préfecture et le Tribunal Administratif pour l'attribution d'un commissaire enquêteur dans le cadre de la cession de deux chemins. Pour le moment, le dossier est en cours.
- f) le délégué à la vie scolaire rend compte du conseil d'école d'Andryes et d'Etai. Il fait part de points positifs et de projets pour les élèves pour l'année scolaire.
- g) le délégué au SPANC fait un point sur l'étude qui a été effectuée.
- h) le président de commission communication présente le panneau qui sera implanté sur la place du 8 mai, avec quelques modifications.
- i) Des articles seront demandés aux associations pour l'édition du prochain P'tit Drogien prévu début janvier 2016.
- j) Les vœux de la municipalité auront lieu le samedi 23 janvier 2016 à 18 h à la salle polyvalente.

Prochain conseil le 8 Janvier à 20 h 30